

Séance du 14 OCTOBRE 2005

**NOMBRES DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

**DATE DE LA CONVOCATION**

6 octobre 2005

L'an deux mil cinq et le quatorze du mois de octobre à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAYE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE**

Présents : BAPTISSARD R. - CHANDEZON J. - CHAMPLLOT C - BASSET E. - DUPONT B. - LORADOUX AM. - OLENYEZ P - SERVIER G.

Absent : ASTIER JP.

Secrétaire de séance : Patricia OLENYEZ

**OBJET :**  
**ACTUALISATION DE LA REGLEMENTATION DES  
VENTES DE CONCESSIONS CIMETIERE**

Un certain nombre de dispositions sont à prendre concernant le renouvellement des concessions dans le cimetière communal.

En effet, les concessions seront désormais conclues soit pour 30 ans, soit pour 50 ans, renouvelable.

Le tarif de ces concessions a été fixé par une datant du 22/11/1997 modifiée par une délibération du 04/07/2003 consécutivement au passage à l'euro.

Il est également nécessaire de fixer les modalités de renouvellement de la concession à l'achèvement de la période de concession.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer les nouvelles modalités suivantes :

*Pour la délivrance :*

- > des concessions trentenaires : 64 € le m<sup>2</sup>
- > des concessions cinquantenaires : 100 € le m<sup>2</sup>

*Pour le renouvellement :*

- > des concessions trentenaires : 32 € le m<sup>2</sup>
- > des concessions cinquantenaires : 50 € le m<sup>2</sup>

Il est rappelé au conseil que la surface minimale d'une concession est de 2.5 m<sup>2</sup>.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, le 14 octobre 2005

Le Maire,  
Bernard FAYE